

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

La connaissance et l'acceptation de ces conditions générales ainsi que du règlement intérieur de Forez Aquatic sont obligatoires pour valider une adhésion.

Ces documents sont consultables sur www.forez-est.fr ou à l'accueil de la piscine.

1. Object des conditions générales de vente

Les conditions générales de vente régissent la vente en ligne et en caisse. Pour la vente en ligne, la création d'un compte personnel d'utilisation est obligatoire.

La CCFE ayant opté pour une différenciation tarifaire territoriale, un justificatif de domicile et une carte d'identité sont exigés lors de cette création.

Les prestations concernées par les conditions générales de vente sont les suivantes :

- Achat des entrées unitaires pour le bassin été et hiver ;
- Rechargement des cartes 10 et 30 entrées adultes et enfants ;
- Achat des tickets familles
- Rechargement des cartes au temps passées ;
- Accès sauna jacuzzi ;
- Achats groupés des comités d'entreprise ;
- Achat d'abonnements annuels ou saisonniers ;
- Achat ou rechargement des cartes d'Aquafitness à la séance sur réservation à l'accueil de la piscine ou sur le site web ;
- Achat des cartes abonnement annuel de l'école de natation enfants et des activités adultes.

2. Conditions d'utilisation des titres

Les titres achetés se présentent sous forme de tickets à présenter aux contrôles d'accès de l'établissement.

Des contrôles inopinés peuvent être effectués.

L'acquisition d'un titre emporte aussi l'adhésion au règlement intérieur de l'établissement, lequel règlement est consultable au comptoir de la piscine.

3. Les contrats d'abonnement à Forez Aquatic

Tout abonnement est strictement personnel et non cessible.

Le badge permet de valider chaque passage et ainsi pouvoir pénétrer dans les locaux aux horaires d'ouvertures affichés.

Les horaires d'ouverture peuvent être modifiés par la direction. Les éventuelles modifications seront portées à la connaissance des abonnés par tous les moyens de communication, affichage, mails, Illiwap, site internet.

En cas de perte ou vol de la carte, celle-ci sera remplacée et facturée au tarif en vigueur. L'ancienne sera alors bloquée.

Ecole de Natation Adultes

L'équipe de Forez Aquatic propose par le biais de l'Ecole de Natation Inter-Communale diverses activités aquatiques : des cours d'Aquafitness et des cours de natation adultes.

Deux possibilités sont offertes pour participer aux cours

- S'inscrire à la séance sur réservation sur les places disponibles. Possibilité d'acheter 1, 10 ou 30 séances. L'entrée est comprise dans le tarif de (des) la séance(s).

- Souscrire un abonnement annuel à un ou deux cours prédéfinis qui donne également un accès illimité aux horaires d'ouverture du bassin d'hiver. Possibilité de participer ponctuellement à un autre cours dans la semaine sur réservation à un tarif préférentiel. L'achat d'un abonnement annuel délivre obligatoirement une place au cours choisi toute l'année sans réservation préalable. Le paiement se fait en huit mensualités d'octobre à mai.

L'inscription à ces formules est obligatoirement nominative.

4. Conditions préalables à la vente et accès au cours de l'Ecole de Natation Intercommunale

a. Achats des prestations

Ecole de natation adulte

Pour devenir adhérent à la piscine de Forez Aquatic, vous pouvez le faire d'une des manières suivantes :

- Sur le site internet, en créant un compte personnel d'utilisation complétant le formulaire d'inscription en ligne. Un badge sera remis lors de la première visite dans l'établissement.
- A la piscine, auprès des hôteses d'accueil en complétant le formulaire d'inscription.

La réservation à la séance est quant à elle obligatoire via la plateforme de réservation en ligne ou sur place auprès des hôteses d'accueil.

L'annulation de réservation de cours est possible 4 heures avant la séance. Toute séance non-annulée dans les délais sera décomptée.

Ecole de natation enfant

Pour accéder à l'inscription de votre enfant, deux possibilités se présentent :

- L'enfant est déjà inscrit : à la fin de l'année, en fonction des résultats obtenus, une orientation, âge et niveau, est proposée par le maître-nageur, permettant l'inscription en ligne ou en présentiel à l'accueil
- Pour une nouvelle inscription ; un test aquatique sera obligatoirement réalisé auprès d'un maître-nageur sauveteur de l'établissement, permettant l'inscription en ligne ou auprès du personnel d'accueil.

L'annulation d'un cours ne donne pas droit à un remboursement (total ou partiel).

b. Disponibilité et nombre de places

L'effectif total de places par créneaux est défini au préalable. Une partie de cet effectif est réservée aux abonnés, l'autre partie aux usagers qui réservent leur place à la séance. Le nombre de réservation ne peut être supérieur au nombre de places définies par l'administrateur.

5. Tarifs

- Les tarifs des prestations sont indiqués en euros ;
- Toute commande quel que soit son origine est payable en euros et au tarif en vigueur à la date d'achat ;
- Ces tarifs sont susceptibles d'évolution à l'occasion de la révision de la tarification ;
- Différents tarifs accessibles pour les entrées piscine sont soumis à la présentation d'un justificatif ;
- Tous les types d'abonnement ont leur propre tarif et leurs propres conditions.
En cas de défaut de paiement, la carte magnétique sera bloquée jusqu'à ce que la situation soit comptablement régularisée

6. Validités

a. Entrée piscine bassin hiver

- Entrée unitaire : jour de l'achat ;
- Carte 10 entrées : 15 mois à compter de la date d'achat (hors saison estivale) ;
- Carte 30 entrées : 1 an à partir de la date d'achat (bassin été et hiver) ;
- Carte à l'heure : 15 mois à compter de la date d'achat (hors saison estivale) ;
- Abonnement saison : de septembre à juin (bornage des dates revu chaque année)
- Abonnement à l'année : 1 an à partir de la date d'achat (bassin été et hiver).

b. Entrée piscine bassin été

- Entrée unitaire : jour de l'achat ;
- Carte 10 entrées : 1 an à partir de la date d'achat (bassin été et hiver) ;
- Carte 30 entrées : 1 an à partir de la date d'achat (bassin été et hiver).

c. Abonnements Ecole de Natation Intercommunale

Toutes les formules d'abonnement proposées sont valables :

- De septembre à juin de l'année scolaire, (bornage des dates revu chaque année)
- Pas de cours durant les vacances scolaires, ni les jours fériés ;
- Seulement sur le bassin hiver.

7. Paiement

Toutes les formules sont payables au comptant par chèques, espèce, carte bancaire, chèques-vacances ANCV et ANCV coupon sport (uniquement pour les activités) à l'accueil de l'établissement ou par carte bancaire sur le site internet. Le règlement en chèques-vacance ANCV et ANCV coupon sport est limité à 100€.

Seuls, les abonnements annuels adultes et enfants des activités de l'école de natation sont payables en 8 mensualités par prélèvement automatique de octobre à mai. Le tarif des mensualités est consultable sur internet ou à l'accueil.

8. Confirmation de l'achat

La réservation en ligne est confirmée après la validation des pièces jointes, du paiement et des conditions générales de vente.

L'achat est assuré via la réception par l'utilisateur d'un courriel de confirmation et de la réception d'un bon de commande. L'utilisateur doit avoir une adresse mail valide pour recevoir la preuve du paiement.

9. Règlement intérieur

L'utilisateur a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter dans son intégralité et à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correcte à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui.

Forez Aquatic peut à tout moment refuser l'accès à l'établissement aux personnes dont le comportement est contraire au règlement intérieur.

10. Suspension des prestations de l'école de natation

a. A l'initiative de l'adhérent

Une suspension de l'abonnement et par la même des prélèvements automatiques est possible et strictement limitée au deux cas suivants :

- une grossesse, un certificat sera alors exigé ;
- une raison médicale nécessitant au minimum un mois d'arrêt consécutif. Un certificat médical d'un mois minimum et/ou un arrêt de travail d'une durée d'un mois sera exigé.

C'est l'administrateur, et uniquement lui qui demande la suspension des prélèvements, une fois le certificat médical délivré. Un arrêt des mensualités de la part de l'utilisateur serait alors considéré comme un défaut de paiement et mis en recouvrement auprès du trésor public.

b. A l'initiative de la piscine

Une suspension de l'abonnement et par la même des prélèvements automatiques est possible dans les trois cas suivants :

- Une pandémie ;
- Un problème technique entraînant une fermeture de plus d'un mois ;
- Une décision administrative.

C'est l'administrateur, et uniquement lui qui met en place la suspension des prélèvements. Un arrêt des mensualités de la part de l'utilisateur serait alors considéré comme un défaut de paiement et mis en recouvrement auprès du trésor public.

Pour une fermeture inopinée de l'établissement, la durée de validité des abonnements, des cartes à l'heure et des cartes d'entrée sera alors repoussée.

11. Résiliation

Une faute grave peut entraîner une résiliation unilatérale et immédiate de l'abonnement. Constituent notamment une faute grave pour l'abonné :

- Le non-respect du règlement intérieur de la piscine ;

- La fraude à l'utilisation de la carte d'abonnement ;
- La fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausses déclarations, falsification de documents administratifs

12. Fin de contrat d'abonnement

En cas de résiliation du présent contrat d'abonnement ou s'il prend fin par l'arrivée de son terme, l'adhérent devra restituer la carte d'abonnement à la piscine sans délai. Toute résiliation est définitive.

L'absence d'utilisation par l'adhérent pour quelque raison que ce soit de l'une ou l'autre des prestations n'ouvrira droit à aucun remboursement.

13. Litiges et garantie

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litiges, les tribunaux français seront seuls compétents. L'utilisateur reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder au site (mauvaises liaisons, communications saturés...) pour des raisons totalement indépendantes de la volonté de Forez Aquatic, qui ne pourra donc être responsable des incidents limitant l'accès au site.

14. Informations légales

Le renseignement de l'adresse courriel aux fins de la vente à distance est obligatoire, cette information étant indispensable pour le traitement des commandes. Le défaut de renseignement n'autorise pas la vente. Celle-ci pourra être utilisée afin de transmettre à l'utilisateur des alertes relatives à la validité de ses points (si elle n'a pas déjà été indiquée lors de la demande de carte en piscine). Conformément à la loi informatique et liberté, le traitement des informations relatives au client a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et des Libertés) au numéro. Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de Forez Aquatic. La collectivité est seule destinataire des données et s'engage à ne pas les diffuser, à l'exception des données bancaires transitant par la plateforme sécurisée du prestataire chargé de la mise en œuvre du paiement.

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente*
- J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de la piscine*

**Champs obligatoires*

Nom / Prénom de l'utilisateur :

Fait à, le